

POSTULAT

Auteur Céline Dessimoz, Les Verts, Patricia Constantin, AdG/LA, et Xavier Mottet, PLR
Objet Etat des lieux et plan de désinvestissement des énergies fossiles
Date 15.03.2019
Numéro 1.0292

Rajna Gibson, professeure des finances explique dans le magasin Environnement de l'OFEV en février 2017: «Si une banque ou une caisse de pension détient dans son portefeuille des titres émis par des sociétés actives dans la déforestation ou dans l'extraction d'énergies fossiles, elle contribue indirectement à financer ce type d'activité, donc à nuire à la biodiversité et à favoriser le réchauffement climatique. Par le choix de leurs placements et la création de produits, les établissements financiers peuvent par conséquent contribuer à un meilleur environnement pour les générations futures.»*

Ces propos illustrent bien le fait que la lutte contre le réchauffement climatique ne peut faire l'économie d'une remise en question des marchés financiers. Les flux financiers doivent s'aligner sur les objectifs climatiques convenus dans les accords de Paris dont la Suisse est signataire. Un rapport de l'Office Fédéral de l'Environnement sur «Climat et marché financier» met en évidence que le comportement actuel des investisseurs favorise un réchauffement mondial de 4 à 6°C, bien loin de la limite des 2°C. Ce même rapport signale «qu'il est possible d'atteindre des rendements conformes au marché même en adoptant des stratégies d'investissements respectueuses du climat.»

Alors qu'attendons-nous? Le canton du Valais doit agir là où il le peut, là où il a une influence, là où il a un pouvoir de décision concret. Le Canton détient 70% du capital-action de la Banque cantonale du Valais (BCVs), et 55% des Forces Motrices Valaisannes (FMV). Il est également l'employeur principal de la CPVAL. Dans ces trois institutions, le canton a donc un pouvoir de décision accru et significatif.

Plus de 80% des émissions de CO2 dans le monde sont dues à la combustion d'énergie fossile. Investir dans les énergies fossiles nuit à la biodiversité et accentue le réchauffement climatique. Un placement durable doit soutenir les projets écologiquement et socialement responsables et ne doit pas financer des activités délétères pour l'environnement ou les relations sociales.

Dans un souci d'exemplarité et de cohérence le canton ne doit pas investir dans les énergies fossiles.

Conclusion

Le présent postulat demande au Conseil d'Etat d'établir dans un premier temps un état des lieux des engagements financiers de la BCVs, des FMV et de la CPVAL dans le secteur des énergies fossiles. Dans un deuxième temps, nous demandons qu'à la vue de l'état des lieux établi, un plan de désinvestissement des énergies fossiles soit envisagé.

* Magasin Environnement de l'Office Fédéral de l'Environnement - Février 2017 - Le Levier de l'argent: «Tout investissement a des effets sur l'environnement et la société»